



FICHE DE RENSEIGNEMENTS TRANSPORT 2021-2022

Les enfants de - de 3 ans révolus ne sont pas autorisés à prendre le transport scolaire

Rappel : Le bus du matin et du soir est géré par le Conseil Général.

Les inscriptions se font sur le site : <https://www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/>

Horaires des arrêts de bus à la rentrée 2021 :

Arrêt	Matin	Arrêt	Soir
CHARROUD ABRIBUS	08:00	LE FAYET ECOLES	16:40
TRAMOLAY	08:02	STADE	16:42
LA COMBE DEVAUD	08:05	MAIRIE	16:45
MAIRIE	08:07	CHARROUD ABRIBUS	16:47
STADE	08:09	TRAMOLAY	16:49
CARNEVAL	08:11	LA COMBE DEVAUD	16:52
LE FAYET COMTE	08:14	CARNEVAL	16:57
VILLENEUVE	08:15	LE FAYET COMTE	16:59
LE FAYET ECOLE	08:20	VILLENEUVE	17:00

Renseignements sur le ou les enfant(s):

NOM Prénom	CLASSE	JOURS CONCERNÉS				
			Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		<i>Matin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Soir</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Matin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Soir</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Matin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Soir</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Matin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Soir</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Tout changement de fréquentation du transport scolaire devra être signalé à la mairie.

Tous les enfants de l'école maternelle inscrits au service de bus seront conduits dans le bus, sauf présence d'un des responsables légaux ou d'un adulte responsable désigné à l'heure de sortie de classe. Ils doivent impérativement être accompagnés à l'arrêt du car et être réceptionnés par les parents ou une personne mandatée par ceux-ci.

Si l'enfant n'a pas de carte en cours de validité, il sera immédiatement conduit en garderie et ne pourra plus bénéficier du transport tant que sa carte ne sera pas mise à jour.

En cas d'absence à l'arrêt du bus de la personne désignée, l'accompagnateur du ramassage scolaire gardera l'enfant dans le bus, qui le ramènera à l'école pour le confier soit au directeur de l'école maternelle, soit au service de restaurant scolaire, soit à la garderie, dans l'attente de la venue du représentant légal ou d'un adulte responsable désigné dans la fiche générale de renseignements.